

du règlement et de l'autorité supérieure qu'on *endormit*, et on compta :

- 1° Le musée des tableaux,
- 2° Le musée des antiques,
- 3° Le musée d'histoire naturelle,
- 4° La direction de l'Ecole des Beaux-Arts,
- 5° La conservation de la bibliothèque,
- 6° La Chambre de Commerce,
- 7° Le syndicat des agents de change.

Comment pouvait-on espérer que *sept services* ainsi placés sous le même toit, côte à côte, se jalousant, cherchant sans cesse à empiéter sur le terrain et sur les attributions de son voisin, pourraient s'entendre et vivre en bonne intelligence? Aussi, en l'absence de *l'œil du maître*, chacun s'est taillé, à plaisir, un habita sa façon dans le Palais des Arts. La construction du Palais du Commerce ayant permis le retrait de la Chambre de Commerce et du syndicat des agents de change, le musée des antiques hérita de leurs locaux, et le musée des tableaux fut joint au musée des antiques peu après.

Par suite de ces changements, il reste encore aujourd'hui dans le palais *quatre services distincts et indépendants* : le musée des antiques et des tableaux, le musée d'histoire naturelle, l'Ecole des Beaux-Arts et la bibliothèque et sans liens entre eux.

* Mais avant d'examiner cette organisation, il est nécessaire d'indiquer d'abord les divers locaux occupés par les services qui existent à présent dans le palais.

MUSÉES DES ARTS

1° *Au rez-de-chaussée, sous les portiques, le musée lapidaire devenu insuffisant, encombré, et les monuments*